

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/1

*** Vote des taxes communales pour 2019**

Pour l'élaboration du budget primitif, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes communales et propose de garder les mêmes que ceux de 2018, à savoir :

Taxe d'habitation	11,25%
Taxe foncière (bâti)	9,19%
Taxe foncière (non bâti)	21,20 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

FIXE le taux des taxes communales comme suit pour 2019 :

- Taxe d'habitation = 11,25 %
- Taxe foncière (bâti) = 9,19 %
- Taxe foncière (non bâti) = 21,20 %

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/2

*** Subvention aux Francas**

Les Francas de St Loup nous ont proposé les budgets relatifs à l'animation de l'accueil ados.

- Budget accueil ados : 2 125 € (1^{er} Acompte le 31 Mai 2019) et 2 125 € (Solde le 30 Septembre 2019)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** ces budgets proposés par les Francas de St Loup pour l'année 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec les Francas de St Loup ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/3

*** Subvention au Sporting Club Jusséen pour un loto**

Le Sporting Club Jusséen sollicite une subvention d'un montant de 300 €, premier prix offert par la Municipalité de Jussey qui sera mis en lot à l'occasion du loto du SC JUSSEY le Dimanche 10 février 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention au Sporting Club d'un montant de 300 €
- **DE REPRENDRE** le montant de cette subvention compte 6574 au budget primitif 2019

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/4

*** Subvention aux Associations**

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES JUSSEENS

Désignation	Vote 2018			Demande 2019	Vote 2019		
	Subvention	Gymnase	Subvention		Subvention	Gymnase	Subvention
Club canin	500	/	500	500	500	/	500
O.T. des Hauts du Val de Saône	2000	/	0	0	0	/	0
Club Détente et Loisirs de Jussey	1650	50	1700	1700	1650	50	1700
A.D.M.R.	1000+300	/	1000	600	600	/	600
ELIAD	700	/	550	550	550	/	550
FNATH (accidentés de la vie)	250	/	250	250	250	/	250
Donneurs de sang	750	/	750	750	750	/	750
Familles Rurales	600	50	650	600	600	50	650
Chorale « Point d'Orgue »	500	/	500	500	500	/	500
Ass Parents d'élèves FCPE	500	/	400	400	400	/	400
La Planète des Ecoliers	1250	/	1000	1000	0	/	0
Les trois Ecoles Jusséennes	300	/	300	300	300	/	300
Foyer Socio Educatif Collège	400	/	300	300	300	/	300
Société de pêche	400	/	400	400	400	/	400
Fanfare de Jussey	1600	/	1600	1600	1600	/	1600
Etoile Sportive	1000	/	1000	1500	1000+500	/	1000+500
Tennis Club Jusséen	1500	50	1550	1600	1500	50	1550
Sporting Club Jussey (Foot)	3000+300	50	3350	3000+300	3000+300	50	3350
Omnisport LUTTE	2850	150	3000	3000	2850	150	3000
Omnisport JUDO	1000	50	1050	1000	500	50	550
La Boule Jusséenne	600+300	/	900	600+300	600+300	/	600+300
Badminton Jusséen	1000	50	1050	1050	1000	50	1050
Hand-Ball Club	1000	100	1100	0	0	0	0
Basket-Ball	1950	50	2000	2000	1950	50	2000
Médailleurs Militaires	200	/	200	200	200	/	200
ELA Foyer Socio Educatif	300	/	300	300	300	/	300
Music en brousse	1200	/	1200	5000	1200	/	1200
UCIA	800	/	800	800	800	/	800
Vision Val de Saône	2000	/	2000	2000	2000	/	2000
Les ateliers de la Mance	300	/	300	0	0	/	0
La Marianne en fête	1000	/	1000	10000	1000	/	1000
Entente Vétérans JUSSEY	700	50	750	0	0	0	0
Théâtre Enjeux	0	0	300	300	300	/	300
Association Sportive Collège	200		200	200	200	/	200
Les Z'amis de la bridelle	0	0	0	950	500	/	500
Coopérative scolaire de l'école Elémentaire de Jussey	0	0	0	0	700	/	700
	-----	-----	-----	-----	29100,00	-----	29 600,00
TOTAL	31 000,00	650,00	31 650,00	40 650,00		500,00	

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES PRINCIPALEMENT NATIONAUX

Désignation	Voté 2018	Demande 2019	Voté 2019
Aide aux lépreux	60	60	60
Lutte contre le Cancer	100	100	100
Myopathes	0	0	0
Sclérosés en plaques	60	60	60
Total	220,00 €	220,00 €	220,00 €

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DEPARTEMENTAUX OU REGIONAUX

Désignation	Vote 2018	Demande 2019	Voté 2019
A.D.A.P.E.I.	200	200	200
Comité antialcoolique	100	100	100
Croix Rouge de la Haute-Saône	85	85	85
Eleveurs de chevaux	1500	1500	1500
Mausolée d'Ambiéwillers	50	100	100
Prévention Routière	40	40	40
Association des veuves civiles	77	77	80
Les Francas	4750	4250	4250
Hermione de Cherlieu	100	100	100
Les Francas (carnaval)	0	1500	0
Le Souvenir Français	0	300	300
Total	6902,00 €	8252,00 €	6755,00 €

- Monsieur QUIVOGNE Jean-Luc ne prend pas part au vote puisqu'il est vice-président de Vision Val de Saône.
- Monsieur BILLY Jean-Louis ne prend pas part au vote puisqu'il est président de la Boule Jusséenne.

Voté à l'unanimité 17 POUR 2 ABSTENTIONS (FIDON Maria-Laura et Olivier SIMONIN)

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/5

*** Subvention suite à l'installation de la société BX LOGISTIQUE**

Nous avons été sollicité par Monsieur Jordy BRONCO-XISTO qui crée une entreprise, BX LOGISTIQUE, qui sera installé dans une cellule de l'hôtel d'entreprise situé Rue de l'Artisanat à Jussey.

Cette entreprise a pour objet le conditionnement de commandes pour les clients d'entreprises du e-commerce.

Monsieur BRONCO-XISTO nous demande donc une subvention à l'installation qui lui permettrait de l'aider dans la création de son entreprise.

Il me paraît important dans le cadre de notre compétence générale, de soutenir l'installation de ce type d'entreprise à Jussey.

C'est pourquoi, je vous demande de m'autoriser à signer une convention d'aide à l'installation avec la société BX LOGISTIQUE.

L'aide porterait sur 5000 € versés en une fois à partir du moment où BX LOGISTIQUE sera créé et installée à Jussey.

La convention portera une condition de remboursement dégressif de cette aide en cas d'arrêt ou de départ de l'entreprise avant 5 ans à hauteur de 1000 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 5000 € à l'installation de la société BX LOGISTIQUE

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 12 FEVRIER 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/6

*** Versement d'une subvention à l'Association « La Marianne en fête pour l'organisation de grands événements pour le 170^{ème} anniversaire de la Marianne de Jussey**

La Marianne en fête, Comité des fêtes de Jussey organise quatre grands événements en 2019 pour célébrer le 170^{-ème} anniversaire de la Marianne située Place de la Libération (plus ancienne Marianne érigée en Place Publique de France).

Quatre journées seront dédiées à cette anniversaire :

- 6 Avril 2019 Lancement officiel de l'année Marianne
- 30 Juin 2019 Marianne en musique
- 04 Août 2019 Marianne en fraternité
- 28 et 29 septembre 2019 Marianne en histoire

Considérant, qu'il est important que la Municipalité soit partenaire de cette belle initiative de mise en valeur de notre Marianne et des valeurs républicaines qui l'entourent.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à la sollicitation de Monsieur Lucien BILLY, Président de la Marianne en fête pour un soutien financier lié à ce grand événement, à hauteur de 10 % du budget global soit une subvention exceptionnelle de 9000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association la Marianne en fête une subvention d'un montant de 9000 €
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits au budget

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/7

*** Attribution d'un numéro de rue pour une construction nouvelle « Route de Montigny »**

Monsieur FEBVRE Emilien sollicite un numéro de rue suite à la construction d'une maison individuelle « Route de Montigny ». Cette construction est la première dans l'ordre de la rue, or le numéro a déjà été attribué à la maison de Madame BARBIER Jeanine. Monsieur le Maire vous informe que suite à une discussion avec Madame BARBIER Jeanine, cette dernière a donné son accord pour changer de numéro et ainsi passer du 2 au 4, il est donc possible d'attribuer le 2 « Route de Montigny » à Monsieur FEBVRE.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de modifier le numéro de la maison de Madame Jeanine BARBIER qui passe du 2 au 4 « Route de Montigny »
- **DÉCIDE** d'attribuer à Monsieur FEBVRE Emilien le numéro 2 « Route de Montigny »

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 12 FEVRIER 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/8

***RAPPORT RELATIF AUX CHARGES TRANSFÉRÉES A LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES HAUTS DU VAL DE SAONE PAR LA COMMUNE DE JUSSEY**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale D'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui a été adopté par cette dernière.

En effet, selon les dispositions de la loi, la C.L.E.C.T. remet un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux. Compte tenu du dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône fixé au 13 décembre 2018, le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux.

En tout état de cause, les montants des attributions de compensation, selon les dispositions de la loi, ne font pas l'objet d'un vote par le Conseil Municipal des communes. En effet, seul le Conseil Communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le Conseil Communautaire pourra procéder à des révisions dérogatoires des attributions de compensation par rapport à l'évaluation de la C.L.E.C.T. comme mentionné dans le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône du 13 décembre 2018,

CONSIDERANT :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a été créée entre la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, Etablissement Public de Coopération

Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

- Que la C.L.E.C.T. de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône s'est réunie le 13 décembre 2018 afin de valoriser les charges transférées par les communes vers la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, au 1er janvier 2019.

- Que le rapport de la C.L.E.C.T. joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1.- **APPROUVE** le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 13 décembre 2018 joint en annexe,

2.- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/9

*** Signature d'un avenant à la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif**

La commune de Jussey a signé le 25 octobre 2016 une convention avec le Département pour l'exécution de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

L'Assemblée départementale lors de la session relative au vote du budget primitif 2019 les 20 et 21 décembre 2018 a voté la révision de la tarification.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention signé le 25 octobre 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/10

*** Modification du règlement intérieur de la crèche suite au renouvellement de la convention PSU avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône**

Suite à la DCM n°2018/79 en date du 18 Septembre 2018, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une délibération complémentaire dans le cadre du renouvellement de la convention PSU avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône afin d'apporter les modifications nécessaires au règlement intérieur de la crèche.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

Sources tirées des "conditions particulières" de votre convention

- pour les allocataires :

"Pour les familles allocataires, il permet d'obtenir la base de ressources retenues au titre de l'année de référence. Pour l'année N, Cdap prend en compte les ressources de l'année N-2".

- pour les non allocataires :

"La détermination du montant des ressources à retenir s'effectue à partir de l'avis d'imposition. Il convient de prendre, pour l'année N du 1^{er} janvier au 31 décembre, les revenus perçus pour l'année N-2."

un paragraphe sur :

"l'accès aux enfants dont les parents sont en parcours d'insertion sociale et professionnelle"

Issu des conditions particulières de votre convention : "Ce principe est défini à l'article L. 214-7 Casf : « Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et

répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées ». Le nombre de places garanties est de une place par tranche de vingt places."

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la crèche halte-garderie annexé à la présente délibération

- **DÉCIDE** que le règlement intérieur s'appliquera à compter du 13 février 2019.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/11

*** Projet de réhabilitation du « 77 Rue Gambetta »**

Suite à une sollicitation de l'UDAF pour la création d'une maison relais à Jussey (Lieu d'accueil pour personnes désocialisées) Monsieur le Maire vous propose de valider la réhabilitation du bâtiment situé au « 77 Rue Gambetta » (centre-ville).

L'objectif étant, après rénovation, une mise à disposition de ce bâtiment à l'UDAF afin d'y installer une maison relais. Le Cabinet BERGERET nous a fait parvenir la notice descriptive et estimative sommaire de l'opération et des plans au stade APD. Cette notice présente la création dans cet immeuble de dix logements type studio équipé de sanitaire individuelle, d'une salle à manger, cuisine et laverie commune et d'un bureau « maîtresse de maison ».

Le coût des travaux est estimé à 640 000 € HT soit 768 000 € TTC.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre au taux de 9,5 % sont de 60 800,00 € HT soit 72 900,00 € TTC

A ces montants, il convient d'y ajouter des frais annexes, mission SPS, mission de CT, divers diagnostics, travaux réseaux, études liées au LABEL BBC et frais divers pour un total estimé à 26 000 € HT soit 31 441 € TTC

Ce qui porte la dépense totale à 727 000 € HT soit 872 400 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Réhabilitation et rénovation du « 77 Rue Gambetta »	727 000,00 €	ETAT (FNIL, DETR) 35%	254 450,00 €
		RÉGION AMI-BOURGS-CENTRE (34,4 %)	250 000,00 €
		Autofinancement par recours à un emprunt	222 550,00 €
Total	727 000,00 €	Total	727 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le projet de réhabilitation et rénovation du « 77 Rue Gambetta » (Centre-ville)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition avec l'UDAF 70
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention régionale au titre de l'AMI BOURG CENTRE à hauteur de 250 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'état au titre de la DETR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes autres subventions possibles sur cette réhabilitation et rénovation de ce bâtiment
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter différentes banques pour le financement de ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BERGERET

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/12

*** Changement de nom au lieu-dit « Au Chapon »**

La parcelle vouée à être vendue pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie se trouve au lieu-dit « au chapon ».

Sur demande, du Commandement de la gendarmerie il est vrai que ce nom ne convient pas pour y construire une gendarmerie.

Monsieur le Maire c'est donc adressé à Maître CHONÉ, Notaire à Jussey pour connaître les dispositions donnant la possibilité de changer de nom un lieu-dit, la réponse qui nous a été faite est la suivante :

Mes recherches me conduisent aux conclusions suivantes, sur la base de la dernière jurisprudence connue du Conseil d'Etat, suivant arrêt du 26 mars 2012 :

Le nom d'un lieu-dit situé sur le territoire d'une commune trouve généralement son origine dans la géographie ou la topographie, est hérité de l'histoire ou est forgé par les usages.

Aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit qu'il appartient au conseil municipal de la commune ou à une autre autorité administrative d'attribuer un nom à un lieu-dit ou de modifier un nom existant.

Toutefois, en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), selon lesquelles le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, **le conseil municipal est compétent, dans le cas où un intérêt public local le justifie, pour décider de modifier le nom d'un lieu-dit situé sur le territoire de la commune.**

C'est pourquoi, Monsieur le Maire vous propose de changer ce nom en lieu-dit « Les Grands Sillons » par extension du lieu-dit jouxtant cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le changement de nom du lieu-dit « au chapon » en nouveau nom « Les Grands Sillons »

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/13

*** Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences au service technique :**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent en charge des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux
- Durée du contrat : 12 mois

- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail.
L'Etat prend en charge le salaire à hauteur de 50 % du SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec CAP EMPLOI 70 et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent en charge des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail.
L'Etat prend en charge le salaire à hauteur de 50 % du SMIC

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec l'Etat représenté par CAP EMPLOI 70 pour ce recrutement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents actes notamment le contrat à durée déterminée, la convention avec l'Etat et le salarié.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 12 FEVRIER 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/14

*** Devis optimisation de l'installation de chauffage existante de l'ancienne école de la gare**

Dans un souci d'économie d'énergie, après étude par la société MAGNEN de Jussey, il est nécessaire d'installer une régulation du chauffage des bâtiments communaux, afin que la consommation de fioul soit réduite au minimum pendant les périodes de non-utilisation des bâtiments

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire est amené à vous proposer plusieurs devis :

- **MAGNEN** : Variante remplacement de la chaudière existante par une chaudière fioul basse température Atlantic Pluton corps de chauffe fonte de 40 kW pour un montant de 3 500,00 € HT soit 4 200,00 € TTC

- **MAGNEN** : Optimisation de l'installation de chauffage existante de l'ancienne école de la Gare pour un montant de 6 133,00 € HT soit 7 359,00 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 9 633,00 € HT soit 11 559,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis avec la société MAGNEN dont le montant total des travaux s'élève à 9 633,00 € HT soit 11 559,00 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits au budget

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/15

*** Devis optimisation de l'installation de chauffage existante de la Conciergerie-AFR et salle du 3^{ème} âge**

Dans un souci d'économie d'énergie, après étude par la société MAGNEN de Jussey, il est nécessaire d'installer une régulation du chauffage des bâtiments communaux, afin que la consommation de fioul soit réduite au minimum pendant les périodes de non-utilisation des bâtiments

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire est amené à vous proposer plusieurs devis :

- **MAGNEN** : Optimisation de l'installation de chauffage existante de la conciergerie-AFR-3^{ème} âge pour un montant de 5 351,00 € HT soit 6 421,20 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 5 351,00 € HT soit 6 421,20 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec la société MAGNEN dont le montant total des travaux s'élève à 5 351,00 € HT soit 6 421,20 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture correspondante

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits au budget

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 12 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 12 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

05 FEVRIER 2019

Date d'affichage

14 FEVRIER 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre.

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mme PERRIN Charlette.

Pouvoirs : M. Gérard PIMONT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Audrey BAVARD, Mme FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Olivier SIMONIN, Mme DE PAOLA MARTINEZ Françoise donne pouvoir à Yvette MADRON, M. Christophe MASSARDI donne pouvoir Olivier RIETMANN, M. Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/16

*** Devis optimisation de l'installation de chauffage existante de la Mairie**

Dans un souci d'économie d'énergie, après étude par la société MAGNEN de Jussey, il est nécessaire d'installer une régulation du chauffage des bâtiments communaux, afin que la consommation de fioul soit réduite au minimum pendant les périodes de non-utilisation des bâtiments

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire est amené à vous proposer plusieurs devis :

- **MAGNEN** : Optimisation de l'installation de chauffage existante de la mairie pour un montant de 2 912,00,00 € HT soit 3 494,40 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 2 912,00 € HT soit 3 494,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec la société MAGNEN dont le montant total des travaux s'élève à 2 912,00 € HT soit 3 494,40 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture correspondante

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits au budget

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

